

Covid-19 : le verre à moitié plein

Chers collaborateurs et collaboratrices,

Ces dernières semaines, environ 1900 infections à la Covid et entre 50 et 60 admissions à l'hôpital ont été enregistrées chaque jour dans notre pays. Près de 10 personnes meurent encore malheureusement du virus chaque jour. Ces chiffres ne baissent pas de façon spectaculaire, malgré une couverture vaccinale de près de 75% dans notre pays. Avec ce pourcentage, nous obtenons de très bons résultats au niveau international, mais nos différences régionales sont assez importantes. La situation de la Défense en matière de vaccination est très bonne également : 92 % de notre personnel est entièrement vacciné et 1 % l'est partiellement, ce dont je vous suis très reconnaissant. Si le nombre de personnes gravement malades reste sous contrôle, le nombre relativement élevé d'infections et un taux de reproduction qui fluctue autour de 1 doivent continuer à nous inciter à la prudence.

En raison de l'évolution de la situation, un certain nombre d'assouplissements ont été mis en œuvre dans notre pays. Dans la majeure partie de la Belgique, nous revenons lentement mais sûrement à une vie plus normale. Je souhaite également définir une politique au sein de la Défense, qui mette l'accent sur le retour à la situation pré Corona. Nos principes de base à cet égard sont les suivants :

- La protection du personnel de notre organisation prime sur toute autre considération.
- Aucune forme de stigmatisation ou de polarisation entre les personnes vaccinées et non vaccinées n'est tolérée. Il ressort de la responsabilité de chaque chef à son niveau d'y veiller.
- Nous respectons les règles juridiques définies pour le lieu de travail et nous nous alignons autant que possible sur ce que l'on appelle « le Guide générique ».
- En tant qu'institution fédérale, nos règles sont les mêmes dans tous les quartiers. Nous ne souhaitons pas mener une politique différente en fonction de l'implantation géographique des installations militaires.

Sur base de ces principes et tenant compte du risque d'infection qui subsiste, même pour les personnes déjà totalement vaccinées, nous devons rester vigilants et continuer à respecter les mesures de précaution élémentaires : maintien de la distance, application de mesures d'hygiène, aération des locaux, organisation des activités de préférence à l'extérieur, etc. Nous devons cependant également prêter attention au soutien de ces mesures au sein de notre organisation. C'est pourquoi je pense qu'il est possible d'introduire de nouveaux assouplissements. Les règles suivantes entrent ainsi en vigueur avec effet immédiat:

- L'obligation du masque buccal reste en vigueur pour les déplacements dans nos bâtiments (dans les couloirs, les ascenseurs, les sanitaires, etc.), mais le masque peut être retiré si les règles de distanciation sociale peuvent être respectées et dans les

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible

bureaux, salles de réunion, salles de classe, etc. suffisamment ventilés. Des compteurs de CO₂ peuvent aider. Une ventilation suffisante est également importante dans les vestiaires et les installations sanitaires.

- Le port du masque reste obligatoire en cas de transport collectif.
- Le télétravail est toujours recommandé pour le personnel qui peut effectuer ses tâches à distance et reste un moyen efficace de prévenir la propagation du virus. En raison de l'importance de la cohésion, de la coopération et du transfert de connaissances, nous imposons toutefois une présence obligatoire au travail d'au moins un jour par semaine. Nous sommes conscients que, dans la pratique, cette mesure est depuis longtemps la règle dans de nombreuses unités, mais une clarification était nécessaire pour les grands états-majors. Nous visons à court terme, un retour complet aux dispositions réglementaires en matière de télétravail, à savoir un maximum de trois jours de travail à distance par semaine.
- La Défense a déjà imposé la vaccination comme condition nécessaire à la participation à des opérations à l'étranger. A partir du 14 Oct 21, nous étendrons cette exigence à la participation à toutes les activités à l'étranger (exercices, séminaires, autres activités de formation, ...) et à partir du 01 Jan 22, une vaccination sera nécessaire pour rester CatOpsMed A. D'autres mesures sont encore à l'étude.
- Pour l'horeca en intérieur, rien ne change par rapport au Flash précédent : il est possible de manger avec un maximum de huit personnes à une même table et une distance de 1,5 mètre doit être respectée entre les tables. Les masques buccaux sont obligatoires en cas de déplacement. Ces règles s'appliquent également aux drinks, réceptions et repas à l'intérieur, y compris lors des repas de corps.
- Pour les événements tels que les activités PR, les cérémonies militaires, les concerts, etc., de nombreuses restrictions ont été levées mais les règles légales doivent être suivies sur base de la situation géographique du lieu où se déroule l'activité. Pour les cérémonies en plein air, il n'y a plus aucune restriction, ni sur le nombre de spectateurs, ni sur le nombre d'exécutants.

Ces dernières semaines, l'utilisation du *Covid Safe Ticket* (CST) a fait l'objet de discussions. L'employeur - et donc la Défense également - ne peut PAS imposer l'utilisation de celui-ci à ses employés. Nous ne le ferons pas non plus. Toutefois, le CST peut être utilisé au sein de la Défense pour des événements auxquels participent également - et surtout - des personnes extérieures à la Défense. Nous pensons à des congrès, des conférences en soirée, des concerts, etc.

J'encourage une fois de plus nos militaires et nos membres du personnel civil de la Défense qui hésitent encore, à se faire vacciner, et cela pour le bien de tous. Plus le nombre de personnes vaccinées sera élevé, moins le virus pourra circuler et plus vite nous pourrons assouplir d'autres limitiations encore en vigueur. Les vaccins sont sûrs et protègent très bien contre la maladie. Nous espérons pouvoir annoncer d'autres assouplissements dans un prochain Flash si la situation continue à évoluer favorablement.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense